

LA CROIX-ROUGE/LE CROISSANT-ROUGE COMME FACTEUR DE PAIX

Humanité

«Né du souci de porter secours sans discrimination aux blessés des champs de bataille, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, sous son aspect international et national, s'efforce de prévenir et d'alléger en toutes circonstances les souffrances des hommes. Il tend à protéger la vie et la santé ainsi qu'à faire respecter la personne humaine. Il favorise la compréhension mutuelle, l'amitié, la coopération et une paix durable entre tous les peuples.»

(Premier des sept Principes fondamentaux de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, proclamés lors de la XX^e Conférence internationale de la Croix-Rouge, Vienne, 1965).



Photo : Lena Bennett/Ligue.

Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et la Paix

Jusqu'à la première guerre mondiale, la Croix-Rouge occupée à panser les blessures de la guerre, n'avait guère pris conscience du fait qu'elle pourrait intervenir en faveur de la paix. Cependant, lorsque la Croix-Rouge fut créée en 1863, Florence Nightingale* entrevoyait déjà cette mission lorsqu'elle se demandait «si des efforts systématiques faits par toutes les nations pour minimiser les horreurs de la guerre, n'ouvriraient pas la voie à sa disparition complète de la surface de la terre?»

Il faudra bien des années encore pour que l'on admette généralement, au sein du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, que l'action humanitaire est aussi efficace en temps de paix qu'en temps de guerre et qu'en intervenant en faveur de l'homme, il multiplie les chances de paix.

* Pionnière dans le domaine des soins infirmiers modernes comme aussi dans d'autres champs d'activité humanitaire, tels par exemple la Croix-Rouge et le travail social.

C'est à la fin de la première guerre mondiale que le Mouvement prit véritablement position quant au problème de la paix. Dès ce moment, sous la pression des circonstances comme aussi parce que les membres de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à travers le monde prennent plus clairement conscience du fait que leur action se prolonge au-delà du temps de guerre, le Mouvement tout entier s'anime à l'idée d'un engagement pour la paix et précise la part qu'il veut prendre à l'édification d'un monde pacifique. D'ailleurs, depuis lors, quasiment toutes les conférences internationales reprendront ce thème et voteront des résolutions allant dans ce sens.

En 1921, lors de la X^e Conférence internationale de la Croix-Rouge, le Comité international de la Croix-Rouge et la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge furent chargés par une résolution de la Conférence internationale «d'adresser un appel à tous les peuples du monde pour les exhorter à combattre l'esprit de guerre qui plane encore sur le monde». (Résolution V/1921).

En 1923, la XI^e Conférence internationale émit un vœu en faveur de l'esprit de paix et exprima le désir de voir le Mouvement «s'affirmer en toute occasion comme un symbole de la paix», estimant que cette conception ne s'écarte pas de l'idée des fondateurs de la Croix-Rouge, mais est en complète harmonie avec l'esprit de la tradition et de l'Institution.

A chaque Conférence internationale, des résolutions furent adoptées, rappelant le rôle que le Mouvement peut et doit jouer en tant que facteur de rapprochement entre les peuples et notamment le rôle dans ce domaine des sections de la Jeunesse «qui peut nouer des liens solides d'amitié entre les jeunes de tous les pays». Cependant, il convient de noter l'intérêt manifesté par les délégués qui prirent part, en 1938 à Londres, à la XVI^e Conférence internationale à l'égard d'un rapport présenté par la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge portant sur le rôle éducatif du Mouvement et sa valeur morale. En effet, d'un commun accord, ils affirmèrent leur conviction que «la Croix-Rouge ne constitue pas seulement une force matérielle mise au service de l'humanité, mais aussi une force spirituelle unissant tous ses membres dans un même sentiment d'honneur et de générosité qui inspire leur action dans le monde».

Enfin, sans vouloir passer sous silence la valeur morale des nombreuses résolutions adoptées tant dans les Conférences internationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge que par les Assemblées de la Ligue, il y en a une cependant qui revêt un intérêt particulier. Il s'agit de la Résolution N° LXIV adoptée par la XVII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge qui s'est réunie à Stockholm en 1948, au lendemain de la seconde guerre mondiale, et qui pourrait en quelque sorte être considérée comme «un ordre du jour» du Mouvement comme facteur de Paix :

« La XVII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge,

Affirme de nouveau l'horreur de la guerre et sa détermination de travailler constamment à développer une compréhension internationale qui serait génératrice d'une paix durable entre toutes les nations du monde. Ce résultat s'obtiendra en répandant l'idéal que représente particulièrement la Croix-Rouge : le soulagement de toute souffrance partout où elle existe et l'effort tendant à diffuser les principes de service désintéressé de la Croix-Rouge sur tous les points du globe. Consciente du fait que la jeune génération sera bientôt appelée à prendre sa part dans des affaires mondiales, la Croix-Rouge internationale s'emploiera de son mieux à établir, étendre et renforcer le Mouvement de la Croix-Rouge de la Jeunesse, pour créer ainsi une meilleure compréhension et un respect mutuel parmi les millions de jeunes du monde entier ;

Adopte la Déclaration sur la Paix, présentée par la XX^e session du Conseil des Gouverneurs de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge qui a la teneur suivante :

l'histoire de l'humanité démontre que la lutte contre ce fléau terrible qu'est la guerre ne saurait être menée à bien sur le plan politique seul ;

au fur et à mesure qu'augmente la redoutable efficacité des moyens de destruction chimique, biologique, bactériologique ou atomique, des guerres totales, la lutte contre cette effroyable catastrophe doit également être menée d'une manière totale. La paix en effet n'est pas la simple absence d'un état de guerre ; elle doit être « gagnée » de haute lutte par un travail inlassable de tous les jours dans les domaines les plus divers des activités humaines ;

la Croix-Rouge, aussi bien sur le plan national que dans le domaine international, constitue une force vitale pour le maintien de la paix. Au sein d'une nation, la paix s'édifie dans le cœur et l'esprit des hommes par des actes de sympathie, de compréhension et de respect envers autrui.

Ainsi transposées sur le plan international, de telles manifestations non seulement apportent un soulagement à la misère, mais contribuent à créer de solides liens d'amitié et de sympathie entre tous les peuples du monde ;

la tâche essentielle de la Croix-Rouge est de soulager les souffrances humaines en toute impartialité, sans distinction de nationalité, de race, de convictions religieuses ou d'opinions politiques. En assumant cette responsabilité, sur place et au loin, la Croix-Rouge offre à tous les hommes l'opportunité d'agir efficacement pour alléger les souffrances humaines et en même temps contribuer à cette meilleure compréhension entre les peuples, qui est un élément essentiel au maintien de la paix ;

la Croix-Rouge compte plus de cent millions de membres adultes et juniors, unis en soixante-cinq Sociétés nationales de la Croix-Rouge, du Croissant-Rouge, du Lion-et-Soleil-Rouge*, qui sont elles-mêmes groupées dans une Fédération, la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge. Le caractère unique de la Croix-Rouge donne une signification encore plus haute à ces actions humanitaires pour le maintien de la paix, car ces actions sont inspirées par les mêmes



Malaisie — Des volontaires du Croissant-Rouge offrent leurs services aux réfugiés. Photo : HCR.

* Depuis 1980, la Société nationale de l'Iran utilise l'emblème du Croissant-Rouge en lieu et place du « lion-et-soleil-rouge ».

considérations humanitaires et conduites sous un symbole commun reconnu dans le monde entier;

les activités par lesquelles les membres et les groupes de la Croix-Rouge contribuent au soulagement des souffrances en intensifiant l'aide aux malades et aux déshérités, aux réfugiés et aux sans-abri, ainsi qu'aux victimes de la guerre et de catastrophes, constituent des manifestations tangibles éminemment utiles à la cause de la paix. Les activités des Sociétés nationales dans le domaine de l'hygiène pour la prévention des maladies et des épidémies, la Croix-Rouge de la Jeunesse qui, dans son programme élaboré par les jeunes et pour les jeunes, stimule l'esprit d'abnégation et d'entraide, les programmes internationaux de coopération entre les Sociétés sœurs, toutes ces activités tendent à démontrer d'une façon tangible, par l'intermédiaire de la Croix-Rouge, la préoccupation de l'homme pour le bien-être de ses semblables. Ces dispositions, développées et renforcées, contribuent au premier chef à l'élimination de quelques-unes des causes de la guerre. Dans le monde entier, la Croix-Rouge devrait concentrer ses efforts sur ces actions pratiques et tangibles auxquelles chacun peut souscrire et, par là, jouer un rôle dans la création d'une meilleure compréhension entre tous les peuples, compréhension qui est le résultat tout naturel de telles actions;

l'objectif essentiel de la Croix-Rouge dans la préservation de la paix est donc d'être l'une des voies par lesquelles, dans le monde entier, les hommes, les femmes et les enfants peuvent agir pour atténuer et prévenir les souffrances humaines, aussi bien dans leur propre pays qu'à l'étranger. La Croix-Rouge doit avoir un programme d'action constructive dans la sphère de compétence qui lui est propre. Une action de cette envergure est l'expression la plus manifeste des aspirations des hommes pour la cause de la paix. Dans la poursuite de cet objectif de base, la Croix-Rouge fait appel à tous les peuples et à toutes les organisations nationales et internationales dont la préoccupation sincère est la préservation de la paix;

il appartient donc à toutes les Sociétés nationales de la Croix-Rouge, du Croissant-Rouge, du Lion-et-Soleil-Rouge ainsi qu'à chacun de leurs membres, hommes, femmes et enfants, qui tous, individuellement ou collectivement, font partie de cette Fédération universelle qu'est la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, de soutenir et d'appuyer l'activité essentielle de la Croix-Rouge qui est « l'entraide mutuelle et une collaboration amicale » entre tous les hommes et toutes les nations, et de contribuer ainsi à établir les fondements sur lesquels la paix peut être édifiée. C'est ce qu'Henry Dunant, le fondateur de la Croix-Rouge, affirmait déjà dans « Un Souvenir de Solferino » :

« Encourager la notion de solidarité dans le bien entre les nations c'est combattre la guerre. »

Plus les serviteurs de la Croix-Rouge du monde entier auront conscience de ce devoir sacré, plus l'humanité se rapprochera de cet état idéal de paix véritable qui seul lui permettra d'atteindre à la plénitude de ses facultés créatrices. »

*
* *
*

Agissant à la fois sur les personnes et sur les collectivités, le Mouvement travaille à l'amélioration de la morale internationale. Il postule qu'il n'y a qu'une morale, celle du *respect d'autrui*, qui est valable aussi bien pour les peuples que pour les individus. Le Mouvement, par le fait qu'il veut ignorer, lorsqu'il se trouve en présence d'un être qui souffre, sa nationalité, lutte contre les divisions du monde qui provoquent les passions. Il est la démonstration vivante du fait que *l'humanité est une* et qu'au-delà des apparences, les séparations dressées par les siècles s'estompent. Il ne connaît qu'une nationalité, celle de la souffrance. Donc, ici de nouveau, il travaille pour la paix: il dépasse les frontières et fait se rejoindre les hommes dans la même unité. Car l'initiative humanitaire ne saurait rencontrer aucune frontière. Le Mouvement doit demeurer universel car le concept d'*Humanité* est, lui aussi, universel.

Les principes humanitaires — dont la défense peut être considérée comme une mission essentielle — doivent demeurer vivants et applicables à travers les fluctuations des formes politiques et sociales

Le Mouvement œuvre en faveur de la paix; cependant, ce n'est pas chose facile pour lui, car il ne possède qu'une arme pour s'y lancer: le sentiment d'humanité ancré au cœur de tout homme, ce sentiment fragile, surtout dans les périodes de tension, et auquel il fait appel comme à la ressource suprême que possède encore le monde pour éviter les grands fléaux.

Pour le Mouvement, l'esprit qui anime les quatre Conventions de Genève ne se réfère pas seulement au temps de guerre, mais également au temps de paix. Les Sociétés nationales, en entrant dans la communauté de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, se sont engagées à défendre dans leur pays les impératifs de sauvegarde de la dignité humaine et de secours aux malheureux. Elles se doivent par conséquent d'y rendre attentifs les organismes nationaux et gouvernementaux. Elles ne portent pas de jugements, mais elles demandent simplement de pouvoir intervenir de manière impartiale en faveur des victimes.

Le Mouvement, s'il agit dans le présent, ne se désintéresse pas de l'avenir. Il regarde sans cesse vers le futur et dans l'homme qu'il aide spontanément parce qu'il souffre et qu'il est abandonné.

Les Sociétés nationales s'étant reconnues, dans leurs statuts, membres de cette communauté, voient ainsi définie leur action future. Le Mouvement, dont elles font partie, ne peut prétendre imposer une attitude plutôt qu'une autre devant la problématique de la paix; il a cependant pu préciser la sienne d'une manière positive, car elle se forme avant tout sur une éthique de solidarité humaine.



Etats-Unis — Des volontaires de la Croix-Rouge aident une personne handicapée. Photo: Elaine Powell/Croix-Rouge américaine.

Comment la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge mettent-ils en application cette éthique de solidarité humaine?

Toute l'action de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, à tous les niveaux, concourt à cette solidarité humaine qui est une des conditions de la paix.

Les nombreuses activités entreprises à l'échelon national ou international, que ce soit dans le domaine de l'éducation, de la protection, de la jeunesse ou dans le domaine médico-social, contribuent à la promotion de la paix.

Preuve en est l'organisation de la Conférence mondiale de la Croix-Rouge sur la Paix qui s'est déroulée en 1975 à Belgrade, à l'issue de laquelle un Programme d'action a été adopté comme lignes directrices du travail de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dont les tenants et les aboutissants sont les activités que développe quotidiennement le Mouvement dans les différentes sphères de sa compétence.

Cette Conférence a aussi été l'occasion de définir ce qu'est la paix :

«Pour le Mouvement, la paix n'est pas seulement l'absence de guerre, mais aussi un processus dynamique de collaboration entre tous les Etats et les peuples, collaboration fondée sur le respect de la liberté, de l'indépendance, de la souveraineté nationale, de l'égalité, des droits de l'homme, ainsi que sur une juste et équitable répartition des ressources en vue de satisfaire les besoins des peuples.»

Cette définition, qui a été unanimement adoptée, a été de nouveau soutenue lors de la seconde Conférence mondiale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur la Paix qui s'est tenue à Aaland et Stockholm en 1984.